# Outil 3.1 : liste des tâches relatives à la gestion des risques

|  |  |
| --- | --- |
| Pour toutes les chaînes d’approvisionnement marquées d’un signal d’alerte |  |
| Veillez à ce que les informations concernant le devoir de diligence soient actualisées et révisées à intervalles réguliers   * Disposez-vous d’une procédure concernant les informations à mettre à jour, la fréquence de ces mises à jour et la personne responsable au sein de votre organisation ? |  |
| Prenez des mesures visant à améliorer les systèmes internes de collecte et de vérification des informations   * Disposez-vous d’une procédure pour gérer les lacunes identifiées ou les informations manquantes des chaînes d’approvisionnement marquées d’un signal d’alerte ? * Avez-vous conclu un plan d’amélioration mesurable avec le fournisseur ? |  |
| Décidez d’une réaction adéquate   * Disposez-vous d’une approche cohérente pour décider d’une réaction adéquate aux risques ? * Au sein de votre organisation, quelle personne endosse la responsabilité finale de ces décisions ? |  |
| Prenez des mesures d’atténuation des risques ou impacts ne nécessitant pas de mettre un terme à l’activité commerciale   * Avez-vous documenté votre/vos plan(s) d’atténuation des risques, et ceux-ci visent-ils une amélioration considérable dans un délai de six mois ? * Pouvez-vous illustrer la façon dont les améliorations sont mesurées ? |  |
| Augmentez la capacité de vos fournisseurs marqués d’un signal d’alerte à exécuter efficacement leur devoir de diligence   * Avez-vous examiné en interne votre aptitude à soutenir vos fournisseurs ? * Si vous n’exercez qu’une influence limitée sur vos fournisseurs, avez-vous envisagé de collaborer avec d’autres partenaires commerciaux plus grands (tels que des clients en aval) pour y parvenir ? |  |
| Consultez les parties prenantes touchées   * Avez-vous tenté d’identifier les éventuelles parties prenantes pouvant soutenir un plan d’atténuation des risques pour vos fournisseurs marqués d’un signal d’alerte ou en être affectées ?   + Si vous êtes une entreprise en amont, vous pouvez par ex. collaborer avec des groupes locaux de la société civile, des représentants et groupes communautaires, des gouvernements locaux et nationaux ou des partenaires commerciaux plus grands en aval.   + Si vous êtes une entreprise intermédiaire/en aval, vous pouvez par exemple collaborer avec des partenaires commerciaux plus grands (en amont ou en aval), des initiatives/programmes d’approvisionnement responsable pertinents ou des organisations internationales de la société civile. |  |
| Élaborez et instaurez un plan de surveillance et d’évaluation   * Disposez-vous d’un plan documenté visant à suivre l’efficacité des mesures d’atténuation ? * Les données de suivi sont-elles utilisées pour adapter en conséquence l’approche d’atténuation ? * Avez-vous mis sur pied un calendrier au cours duquel vous réaliserez des améliorations mesurables ? (Pas plus de 6 mois.) |  |